

Rythmes de vie des enfants et des jeunes : contribution de la fédération UNSA Éducation

(5 octobre 2010)



*L'hypothèse la mieux élaborée ne saurait remplacer
la réalité la plus bancale (SAN-ANTONIO).*

Sommaire

I. La question des « rythmes » n'est pas seulement scolaire.....	1
II. Concernant les rythmes scolaires, conduire réellement une réflexion globale.....	2
III. Rechercher une approche qualitative du temps scolaire.....	2
IV. Ménager d'autres temps.....	3
V. Tenir compte des échecs du passé, mesurer les craintes du présent.....	4
VI. La question des rythmes est devenue plus complexe.....	4
VII. Conclusion.....	5

I. La question des « rythmes » n'est pas seulement scolaire

Les temps de vie des enfants et des jeunes, dans leur diversité, ne sont pas seulement rythmés par l'École¹ même si les temps scolaires structurent fortement les temps sociaux par leur impact sur les enfants ou les jeunes comme sur leurs familles. Plusieurs « plans » se superposent sans toujours pouvoir s'interpénétrer harmonieusement. Le temps n'est plus où, en raison notamment d'effets de proximité du logement et du lieu de travail, l'organisation des prises en charge des temps « péri-scolaires » ou « post-scolaires » (garderies du matin ou du soir, centres de loisirs en milieu de semaine) s'inscrivait dans un système pour l'institution scolaire était le centre et le reste périphérique.

Les temps familiaux sont beaucoup plus éclatés, beaucoup plus distendus. C'est vrai dans les zones urbaines (cf. la réalité des éloignements domicile activité professionnelle dans les métropoles, pas seulement d'ailleurs dans les conurbations francilienne ou lyonnaise). C'est également de plus en plus vrai en zone rurale avec l'accentuation des phénomènes de rurbanisation.

¹ Par « École », nous entendons l'ensemble des enseignements scolaires dans leur ensemble et même, s'agissant du lycée, la situation des élèves des classes post-baccalauréat relevant de l'enseignement supérieur (classes préparatoires, sections de techniciens supérieurs).

La prise en charge des temps de vie des enfants et des jeunes par les collectivités et/ou les associations s'inscrit désormais dans une vision plus globale. Les collectivités locales conduisent de plus en plus des politiques éducatives, prenant en compte la dimension scolaire, mais avec un souci de cohérence territoriale incluant le croisement des différents « temps éducatifs » (scolaires, familiaux, sociaux) et la globalité d'une prise en charge incluant des moments d'éducation « non formelle » comme dans le cas de l'éducation populaire ou, hors les apprentissages techniques ou « réglementaires », les structures de prise en charge des activités physiques et sportives. Collectivités et/ou associations interviennent de surcroît en appui des apprentissages sous des formes variées (études, moments d'aide au travail personnel dans des structures d'accueil, associations locales ou appartenant à des réseaux fédérés), y compris dans le cadre de partenariats avec l'État.

Il est donc indispensable de prendre en compte dans la réflexion l'ensemble de ces dimensions. À cet égard, s'agissant du pilotage de ce dossier par l'État, la fédération UNSA Éducation déplore les effets malheureusement prévisibles du démantèlement de ce qui fut le ministère de la Jeunesse et des Sports.

II. Concernant les rythmes scolaires, conduire réellement une réflexion globale

La question des rythmes sous le seul angle « scolaires » ne saurait se résumer à la seule question de l'organisation de la semaine scolaire dans l'enseignement primaire. Autrement dit, la question ne peut se réduire au débat sur la « semaine de quatre jours » à l'école maternelle et élémentaire — *pourtant présentée comme incontournable il y a à peine deux ans par le ministère de l'Éducation nationale*. Le souci de cohérence conduit nécessairement à prendre en compte l'ensemble des enseignements scolaires (de la maternelle au lycée).

Toute réflexion doit prendre en considération les différentes périodicités, des rythmes circadiens à l'organisation annuelle. Mais on ne saurait faire non plus l'impasse sur l'articulation avec les programmes, leurs contenus, l'organisation du travail des élèves et des enseignants (question qui avait fondé en droit le passage à la semaine de 4 jours en élémentaire mais qui reste, notamment au collège, un des éléments à intégrer à la réflexion).

En zone rurale, la question des « transports scolaires » est incontournable : l'idéal, pour éviter qu'ils n'ajoutent une fatigue excessive aux élèves, serait qu'ils puissent se cantonner à une demi-heure (pour un trajet *aller* ou *retour*). On est parfois loin du compte.

III. Rechercher une approche qualitative du temps scolaire

L'institution scolaire doit s'interroger sur d'autres aspects, avec notamment une « approche qualitative » du temps scolaire. L'école peut être ouverte avant mais il est peu productif de commencer les apprentissages scolaires avant 9h-9h30 jusqu'à 11h et, l'après-midi de 14h30-15h à 16h30-17h. Le temps d'enseignement efficace est limité à 4heures vers 6-7 ans ; 4h30 vers 10-11 ans. En EPS, ces plages de temps sont également les moins « accidentogènes ». La sensibilisation des enseignants ou des responsables de la gestion de emplois du temps à cette question permettrait, aussi bien en formation initiale qu'en formation continue, de prendre mieux en compte les rythmes de vie des élèves, même si les contraintes en

termes de locaux, d'équipements spécialisés, de gestion des horaires enseignants (en EPLE) ou, le cas échéant, des intervenants spécialisés dans l'enseignement primaire.

La durée hebdomadaire d'enseignement doit être la même pour tous les élèves d'un niveau donné. L'UNSA Éducation demande que la durée hebdomadaire d'enseignement obligatoire, y compris toute forme d'aide individualisée, n'excède pas 24 heures dans le 1er degré, 27 heures au collège et 30 heures au lycée, étant entendu que s'y ajoute de manière croissante une part de travail personnel. Si la « quantité » est la même pour tous les élèves, une différence qualitative est possible et souhaitable au sein de la classe.

Cela induit une réflexion sur les modes de fonctionnement des écoles et établissements, mais aussi sur les programmes ou l'organisation des cursus de formation : c'est bien au travail de l'élève qu'il faut s'intéresser et à ses acquis réels. Revoir les programmes à tous les niveaux permettrait de dégager du temps d'apprentissage, plutôt que du temps d'« exposition aux savoirs ». Varier les modalités d'apprentissage (cours « traditionnel », travail en groupe, travail personnel accompagné, ateliers...) est aussi important que la durée hebdomadaire ou journalière.

Dans l'enseignement primaire, il conviendrait de remettre à plat les programmes de 2008, beaucoup trop lourds à traiter dans le temps d'enseignement obligatoire imparti, qui est pourtant l'un des plus importants d'Europe en termes de volume horaire.

L'Objet Scolaire Non Identifié qu'est aujourd'hui le collège rend urgente une remise à plat qu'ont demandée successivement les rapports de la Cour des comptes, Groperrin ou du HCE. En la matière, la question des « rythmes » est une dimension nécessaire, mais ne peut être le prétexte à faire l'économie d'un réexamen d'ensemble : entre le « petit lycée » et le collège du socle commun, il est urgent de trancher et de tirer toutes les conséquences de ce choix.

Au lycée, la question de la lourdeur des emplois du temps, en partie liée avec la multiplication des options, a été posée. La réforme du lycée, en cours de mise en œuvre a permis d'enregistrer des avancées par l'inclusion dans le temps scolaire obligatoire de deux heures d'accompagnement personnalisé.

IV. Ménager d'autres temps

Le temps de détente, temps ludique ou de repos est à respecter chez l'enfant. Il est à différencier des temps sportifs, activités d'enseignement à part entière. L'alternance entre le mouvement et l'immobilité est indispensable pour une croissance harmonieuse. La récréation qui est souvent une explosion motrice a des vertus différentes de la séance dirigée d'activités physiques : l'une ne peut pas remplacer l'autre, les deux sont nécessaires quotidiennement pour assurer le développement moteur correct de l'enfant. Bibliothèque, salle de jeux, cafétéria pour les lycéens, peuvent être des lieux de détente autres que la cour de récréation.

Un adulte ne peut pas avoir une activité physique ou intellectuelle soutenue sans se reposer régulièrement. Chez les enfants, ce besoin est majoré par le fait qu'ils sont en situation quasi permanente d'apprentissage. La mise en place de moments de repos améliore le rendement du travail et plusieurs pauses courtes sont plus avantageuses qu'une seule pause longue.

Le temps de pause de déjeuner est important à préserver. La pause déjeuner « à la française » (repas complet au déjeuner) est favorable à la prévention de l'obésité (à l'inverse du modèle anglosaxon du

sandwich en une demi heure). La prise de repas dans des conditions acoustiques améliorées (salles pas trop grandes, nombre d'élèves limités) peuvent permettre de limiter la fatigue liée au bruit.

V. Tenir compte des échecs du passé, mesurer les craintes du présent

L'organisation de l'année sur la base du rythme 7/2 (sept semaines de classe, deux semaines de congé) avait fait l'objet d'un très large accord des acteurs, notamment au sein du CSE, mais a buté sur le lobbying de l'industrie touristique au nom des stations de sports d'hiver bien que cela ne concerne qu'un faible pourcentage des enfants et des jeunes. Malgré quelques rafistolages ultérieurs, l'année reste déséquilibrée.

La « reconquête du mois de juin » dans les établissements publics locaux d'enseignement s'est traduite par des dégâts collatéraux concernant les affectations des élèves.

Pour l'avenir, le débat ne saurait reposer sur des abandons de mission. C'est une crainte réelle qui trouve sa source dans la politique de suppressions massives d'emploi dans la fonction publique (en 2011 encore, l'Éducation nationale supportera la moitié des 32 000 emplois de fonctionnaires prévus par la loi de finances initiale).

Les « expérimentations » sur le principe *classe le matin/sport l'après-midi* méconnaissent la spécificité des apprentissages et compétences de l'éducation physique et sportive. On n'est pas seulement dans la pratique, les *activités* physiques et sportives qui s'effectuent dans le cadre du « sport civil ». Cette situation est perçue comme une menace, une remise en cause de la mission éducative de l'État par transfert aux collectivités, qu'il s'agisse de l'EPS, comme mentionné ci-dessus, comme des disciplines artistiques. Il n'est d'ailleurs pas certain que, dans le contexte présent, les collectivités acceptent aisément un transfert de ce type.

En outre, l'hypothèse d'un changement généralisé de rythme apparaît peu évidente pour des raisons qui tiennent notamment aux locaux ou équipements, sauf à risquer d'accentuer très fortement les inégalités territoriales. Dans ces conditions, la multiplication d'effets d'annonce sans lendemain conduit à rendre douteuse toute idée de changement.

VI. La question des rythmes est devenue plus complexe

La question n'est pas seulement de savoir quand les enfants ou les jeunes sont « libérés », mais ce qu'ils peuvent faire de ce temps libéré : on n'est pas seulement dans la théorie des rythmes, mais dans la vraie vie, celle où, y compris les possibilités d'adaptation des temps scolaires dans le cadre de l'institution, sont remises en cause par une politique continue de suppressions d'emplois et où, hors de l'institution scolaire, le mouvement associatif souffre à la fois de contraintes budgétaires et d'une logique d'instrumentalisation court-termiste qui, notamment sur cette question, se prête mal à l'organisation de partenariats de longue durée.

En outre, nous ne sommes plus en 1980 où l'on pouvait considérer qu'il y avait l'École et ce qui était autour : le « post- ou péri-scolaire », étymologiquement parlant (cf. partie I). Les collectivités locales sont des partenaires à part entière et entendent être respectées en tant que telles. Or elles ont été souvent échaudées par des abandons brutaux de l'État (ARVEJ, contrats éducatifs locaux...) et soumis à des

incertitudes fortes portant à la fois sur leur perspectives de financement (réforme de la fiscalité locale) comme sur leurs marges d'action (mise en cause de la clause de compétence générale). En tout état de cause, les collectivités quelles qu'elles soient sont de moins en moins des acteurs passifs des politiques de l'État et, de moins en moins, elles accepteront de jouer un rôle de substitution pour des politiques qu'elles n'auraient pas contribué à définir ou cohérent avec le projet local, et pour lesquelles l'État ne s'engagerait pas fermement dans la durée en termes de moyens : or nul n'ignore la réalité du débat budgétaire à tous les niveaux.

VII. Conclusion

La fédération UNSA Éducation fait preuve d'un scepticisme certain — mais hélas ! raisonné — sur le caractère opératoire d'une réflexion ne portant que sur un élément, certes important mais néanmoins partiel, d'un champ complexe qui doit prendre en compte le point de vue de l'ensemble des acteurs : ceux de la communauté scolaire, certes, mais aussi les collectivités, le mouvement associatif et même d'autres partenaires institutionnels (on peut songer à la CNAF).

Le fait que — nonobstant la qualité incontestée des membres qui composent la mission — la consultation sur les « rythmes scolaires » ait été lancée parallèlement à l'annonce d'« expérimentations » au demeurant limitées dans leur ampleur, lui semble préoccupant quant à l'évolution du dossier au-delà des effets d'annonce déjà connus ou de ceux qui pourraient faire la « une » ultérieurement.

Si la question des rythmes a des répercussions globales, une modification de ceux-ci — et plus particulièrement des rythmes scolaires — interagit avec les autres éléments du système sans que l'impact en ait été forcément analysé au-delà de l'impact immédiat et visible du changement sur la question du *temps scolaire*.

Alors : impossible réforme ? Oui et non :

- **oui**, parce qu'il n'y aura pas de « grand soir des rythmes scolaires » pas plus qu'il n'y aura de « grand soir de la réforme du système éducatif » et que la question des rythmes n'est pas, au sein de ce système, un « objet autonome » indépendant du reste ;
- **non**, parce que des évolutions sont possibles, avec le souci premier du bien-être des enfants et des jeunes, à la triple condition que ce soit :
 - ☐ une réforme préparée avec l'ensemble des acteurs (internes ou externes à l'Éducation nationale, dans le cadre d'un débat qu'aura pu s'approprier, pour sa part, la communauté éducative et, pour ce qui nous concerne en tant qu'organisation syndicale, l'ensemble des personnels ;
 - ☐ une réforme opérée en toute clarté, notamment avec les partenaires de l'École que peuvent être les collectivités ou les associations dans le cadre de politiques éducatives cohérentes et pérennes ;
 - ☐ une réforme qui ne se focalise pas sur un « objet médiatique » dans un souci premier de communication institutionnelle ou avec d'autres fins que celles annoncées. La situation de défiance qui existe aujourd'hui dans le système éducatif ne contribue pas à lever cette hypothèque.